

Province de Québec
MRC d'Arthabaska
Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RÉMI-DE-TINGWICK, SIÈGE CE 6 MAI 2024 À 19 h 00, À LA SALLE MUNICIPALE, SITUÉE AU 1465, RUE PRINCIPALE À SAINT-RÉMI-DE-TINGWICK SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR MARIO NOLIN, MAIRE.

Sont présents à cette séance :

Monsieur Alain Groleau	conseiller numéro 1
Madame Marie-Josée Roulx	conseiller numéro 2
Monsieur Marco Couture	conseiller numéro 3
Monsieur Pierre Auger	conseillère numéro 4
Madame Brigitte Nadeau	conseillère numéro 5
Monsieur Pierre Lenoir	conseiller numéro 6

Formant le quorum sous la présidence de monsieur Mario Nolin, maire.

Madame Julie Paris, directrice générale et greffière-trésorière, assiste à titre de secrétaire de la séance.

La séance est ouverte à 19 h 00 par monsieur Mario Nolin, maire.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2024;
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 avril 2024;
5. Adoption des comptes à payer au 30 avril 2024;
6. Dépôt de la correspondance;
7. Période de questions ;
8. Dépôt des états comparatifs et compte à recevoir au 31 mars 2024;
9. Demande de dérogation mineure pour construction de garage- 13, rue de la Fabrique;
10. Demande de prise de terrain- Monsieur Michel Dubois;
11. Autorisation de signature -Entente de gestion des appels 911;
12. Offre de service de première ligne- service juridique;
13. Addenda contrat de la coordonnatrice en loisirs;
14. Autorisation des vacances du personnel;
15. Autorisation pour la journée de séduction Munciar;
16. Adjudication de contrat pour le calcium;
17. Adjudication de contrat pour service de débroussaillage;
18. Adjudication de contrat pour service de nivelage;
19. Demande d'achat pour foyer extérieur;
20. Création du comité MADA;
21. Offre de service de photographie-FRR projet Municipalité communicatrice;
22. Adhésion Copernic;
23. Demande d'aide financière – Agricultrice Centre-du-Québec;
24. Demande d'appui pour projet d'aide au démarrage productrice d'œufs;
25. Location finisseur externe à livret;
26. Divers
 - a) Plan d'intervention voirie 2024- REPORTÉ
 - b) Gouvernement de proximité.
27. Période de questions ;
28. Levée de la séance.

2024-05-334

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE l'avis de convocation et l'ordre du jour ont été transmis en bonne et due forme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Josée Roulx, appuyé par monsieur Marco Couture et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que transmis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-05-335

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2024

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2024;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Groleau, appuyé par monsieur Pierre Lenoir et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-05-336

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 AVRIL 2024

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 avril 2024;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Lenoir, appuyé par madame Marie-Josée Roulx et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 avril 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-05-337

ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 30 AVRIL 2024

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du conseil la liste des comptes du mois d'avril 2024 de la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick, totalisant un montant de 70 188.74 \$;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil reconnaissent en avoir pris connaissance;

CONSIDÉRANT le Règlement 207-05 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et de la délégation du pouvoir d'autoriser certaines dépenses;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale greffière-trésorière atteste que, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses énumérées dans la liste des factures du mois d'avril 2024 de la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick, totalisant 70 188.74 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Marco Couture, appuyé par monsieur Alain Groleau et résolu :

QUE les comptes énumérés soient approuvés et payés, conformément à la liste remise aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-haut.

Signé ce ____ du mois de _____ 2024

Julie Paris, directrice générale et greffière-trésorière.

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

- États financiers, site d'enfouissement sanitaire régional de val-des-Sources ;
- Évaluation des dommages causés à la propriété du MTQ- Glissière ;
- Offre de services pour formation obligatoire des membres du CCU-AQU ;
- Rapport d'activités 2023 – Partenaires 12/18 ;
- Rapport à la suite d'inspection d'installation – Fonds d'assurances des municipalités du Québec
- Travaux d'arpentage à venir- cadre bâti en zones inondables- MAMH ;
- Avis de remboursement TPS TVQ de 2020 à 2023 ;
- Lancement d'un nouvel appel de projets dans le cadre de l'Aide à des projets locaux de vitalisation – MAMH.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 19h 05 et s'est terminée à 19h 38.

DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS ET COMPTE À RECEVOIR AU 31 MARS 2024

Madame Julie Paris, directrice générale et greffière-trésorière dépose aux membres du conseil les états comparatifs et les comptes à recevoir au 31 mars 2024

2024-05-338

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR CONSTRUCTION D'UN GARAGE - 13 RUE DE LA FABRIQUE

CONSIDÉRANT QUE la demande concerne la propriété sise au 13, rue de la Fabrique en la municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick, plus précisément sur le lot 5 499 475 du cadastre du Québec, située dans la zone H-1 du plan de zonage de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a résolu par la résolution numéro 2020-06-145 adoptée à la majorité à la séance du 15 juin 2020 que toute personne intéressée pouvait se faire entendre par le Conseil concernant cette demande, suivant une consultation écrite annoncée 15 jours au préalable, tel que prévu à l'arrêté ministériel numéro 2020-0008 du 22 mars 2020.

CONSIDÉRANT QUE la demande est de construire un garage résidentiel détaché d'une superficie de 69,5 m²;

CONSIDÉRANT QUE la résidence a une superficie de 66 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE le terrain a une superficie de 3 819.8 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE le garage, selon la réglementation municipale, pourrait avoir un maximum de 49,5m². Ainsi, la construction excédera de 20 m² la superficie maximale autorisée par le *Règlement de zonage #2008-101*;

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement de zonage #2008-101* indique :

5.4.2.1 Garage détaché et annexé du bâtiment principal

- i) *Un garage détaché devra être situé à au moins un mètre (1 m) de toutes lignes de lots et sa toiture ne devra être plus près que quarante-cinq (45 cm) des lignes de lots;*
- ii) *De plus, les garages détachés doivent être à une distance d'au moins trois (3) mètres du bâtiment principal;*
- iii) *La hauteur est limitée à celle du bâtiment principal;*
- iv) *Le garage doit être situé dans la cour arrière ou latérale;*

v) *Le garage détaché peut avoir un appentis en saillie d'une superficie maximale de deux mètres cinquante (2,50 m²) pour fins d'entreposage de bois de chauffage ou de matériel temporaire. L'appentis en saillie devra être situé à un minimum d'un mètre (1 m) de toutes lignes de lots ;*

vi) *Superficie des garages :*

a) Terrain de 1499 m² et moins

La superficie maximale autorisée pour un usage résidentiel de classe h1, h4 et h5 est de 60 % de la superficie d'implantation au sol du bâtiment principal;

b) Terrain de 1500 m² et plus

La superficie maximale autorisée pour un usage résidentiel de classe h1, h4 et h5 est de 75 % de la superficie d'implantation au sol du bâtiment principal ou quatre-vingt-dix mètres carrés (90 m²);

c) Pour les usages de classes h2 et h3, la superficie maximale est de soixante mètres carrés (60 m²) pour l'ensemble des logements.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Auger, appuyé par monsieur Marco Couture, il est résolu d'accepter la demande de dérogation pour les motifs suivants :

- La superficie du garage est raisonnable, c'est plutôt la résidence qui a une petite superficie;
- Le garage sera situé en cours arrière

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-05-339

DEMANDE DE REPRISE DE TERRAIN - MONSIEUR MICHEL DUBOIS

ATTENDU QUE le ministère de la Sécurité publique a, par le décret numéro 403-2019 décrété un Programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents;

ATTENDU QU'en vertu de ce programme d'aide financière, la propriétaire de l'immeuble au 99 Boulevard Nolin est le matricule 9675 51 7358 des lots 5 499 408 et 5 501 070, a choisi d'utiliser l'aide financière octroyée à des fins d'allocation de départ et par conséquent, s'est engagée à procéder à la démolition de son immeuble et à procéder à l'élimination des fondations résiduelles en conformité avec les lois et les règlements en vigueur de façon à ce que cette élimination ne constitue pas un risque pour les personnes;

ATTENDU QUE le propriétaire, monsieur Michel Dubois, a demandé, par écrit, à la municipalité de s'engager à acquérir le terrain pour la somme nominale de 1\$;

ATTENDU QU'après analyse, la municipalité souhaite acquérir le terrain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Lenoir, appuyé par madame Brigitte Nadeau et résolu à l'unanimité

QUE dès que monsieur Michel Dubois, propriétaire des lots 5 499 408 et 5 501070, du matricule 9675 51 7358 (immeuble du 99 Boulevard Nolin), aura procédé à la démolition de son immeuble et à l'élimination des fondations résiduelles en conformité avec les lois et les règlements en vigueur de façon que cette élimination ne constitue pas un risque pour les personnes, la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick s'engage à acquérir les lots 5 499 408 et 5 501 070, du matricule 9675 51 7358;

QUE la municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick mandatera un notaire pour la préparation du contrat de cession des lots 5 499 408 et 5 501 070 du Cadastre du Québec, propriété de monsieur Michel Dubois, et ce pour la somme de 1,00\$;

QUE le maire et la directrice générale et greffière-trésorière soient autorisés à signer ledit contrat de cession pour et au nom de la municipalité Saint-Rémi-de-Tingwick;

QUE les honoraires professionnels pour la préparation de l'acte de cession et de la publication par voie électronique de l'acte notarié ainsi que les frais relatifs à la recherche au registre foncier ainsi qu'à sa publication de l'acte notarié soient payables à même les activités financières de l'année en cours;

QUE cette somme n'inclut pas toutefois les honoraires et les frais relatifs à la préparation et la publication de l'acte de la mainlevée d'hypothèque ainsi qu'à sa publication au registre foncier; ces frais et honoraires étant à la charge du propriétaire;

QUE la municipalité demande une aide, égale aux frais raisonnables déboursés, lui soit accordée pour les frais notariaux à défrayer par la municipalité pour acquérir le terrain qui lui est cédé en vertu du Programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres réels selon l'article 179 du décret numéro 403-2019.

QUE cette résolution abroge toute autre résolution pour ce dossier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

La séance est interrompue de 19h 44 à 19h45 pour le départ à la salle de bain de monsieur Marco Couture.

2024-05-340

AUTORISATION DE SIGNATURE ENTENTE DE GESTION DES APPELS 911

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick désire octroyer le mandat de la gestion des appels 9-1-1 à l'intérieur de son territoire et de territoires ou de parties de territoires de toutes municipalités désignées par la Municipalité à CAUCA ;

Il est proposé par madame Marie-Josée Roulx, appuyé par Monsieur Pierre Lenoir et résolu :

De mandater CAUCA pour répondre aux appels 9-1-1 ainsi que de désigner l'entreprise CAUCA comme étant le fournisseur de services 9-1-1 sur le territoire de la Municipalité.

D'autoriser Julie Paris à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente relative à la gestion des appels 9-1-1 avec l'entreprise CAUCA, et ce, pour une durée de cinq (5) ans.

De transmettre copie de la présente résolution à CAUCA.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-05-341

OFFRE DE SERVICE DE PREMIÈRE LIGNE- SERVICE JURIDIQUE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick désire favoriser la rotation des fournisseurs en service juridique ;

CONSIDÉRANT QUE la firme Lavery avocat offre une formule de service de première ligne ;

CONSIDÉRANT QUE le forfait complet comprend :

- Appels téléphoniques et échanges de courriels ;
- Vérification des procès-verbaux ;
- Avis juridique simple ;
- Vérification des règlements sans y apporter de changement ;
- Diffusion d'articles rédigés par l'équipe en droit municipal ;
- Accès à au moins une séance de formation gratuite selon les sujets d'actualités décidés par l'équipe Lavery ;
- Une rencontre annuelle avec le conseil à la Municipalité d'une durée maximale de 2 heures.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Josée Roulx, appuyé par Monsieur Pierre Lenoir et résolu d'accepter le service forfaitaire complet en droit municipal pour un montant de 1 200\$ de la firme Lavery avocat.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-05-342

ADDENDA AU CONTRAT DE LA COORDONNATRICE DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE les Municipalités de Chesterville, Tingwick et Saint-Rémi-de-Tingwick sont d'avis à réviser le contrat de travail de Madame Josyane Comtois, coordonnatrice des loisirs;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris acte de l'addenda modifiant le contrat de travail adopté le 4 avril 2022 par la résolution 2022-04-077;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Auger, appuyé par monsieur Pierre Lenoir et résolu d'accepter les modifications au contrat par l'addenda déposé.

Il est également résolu que madame Julie Paris, directrice générale greffière-trésorière, signe l'addenda pour et au nom de la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-05-343

AUTORISATION DE VACANCES DU PERSONNEL

Il est proposé par monsieur Pierre Lenoir, appuyé par madame Marie-Josée Roulx et résolu d'accepter les vacances du personnel suivantes :

- Julie Paris, directrice générale :
 - Semaine du 12 mai 2024
 - Semaine du 21 juillet 2024
 - Semaine du 4 aout 2024

- Christine Bélisle :
 - Semaine du 14 juillet 2024
 - Semaine du 11 aout 2024

- Sébastien Ducharme
 - Semaine du 12 aout 2024
 - Semaine du 21 octobre 2024

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-05-344

AUTORISATION POUR LA JOURNÉE SÉDUCTION MUNICAR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil désirent faire connaître le service municar à l'ensemble de sa population ;

CONSIDÉRANT QUE une journée de séduction est proposée aux contribuables de la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick le 17 mai 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE cette journée comprend la gratuité d'un aller-retour ainsi que deux transports en taxi-bus à Victoriaville ;

CONSIDÉRANT QUE cette journée permettra de faire vivre l'expérience tout en s'assurant la collaboration de la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé monsieur Pierre Lenoir, appuyé par monsieur Marco Couture et résolu d'autoriser que chaque contribuable puisse bénéficier d'un aller-retour ainsi que deux transports taxi bus lors de la journée séduction du 17 mai 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-05-345

ADJUDICATION DE CONTRAT POUR LE CALCIUM

CONSIDÉRANT QU'une invitation à soumissionner a été demandée à trois fournisseurs;

CONSIDÉRANT QUE les résultats sont les suivants :

Fournisseurs	Prix avant taxes	Commentaires
Enviro Solutions Canada inc	27 720\$	Livraison et épandage inclus
Entreprises Bourget	31 080\$	Livraison et épandage inclus
Sel Warwick	23 439\$	Livraison et épandage exclus

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire que l'épandage soit fait par le fournisseur ;

CONSIDÉRANT QUE Environ Solution Canada inc. est le soumissionnaire le plus bas en considérant les frais de livraisons et le service d'épandage ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Josée Roulx, appuyé par monsieur Pierre Lenoir et résolu d'adjuger le contrat pour le calcium à Enviro Solutions Canada Inc. pour un montant de 27 720\$ avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-05-346

ADJUDICATION DE CONTRAT POUR SERVICE DE DÉBROUSSAILLAGE

Il est proposé par monsieur Pierre Lenoir, appuyé par madame Marie-Josée Roulx et résolu d'adjuger le contrat pour le service de débroussaillage à l'entreprise Les débroussailleurs GSL pour un service de faucheuse -débroussailleuse sur John Deere 6430 avec équipement télescopique de 25' largeur de coupe de 5' grosseur de coupe de 0 à 4" au tarif à 130\$ de l'heure.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-05-347

ADJUDICATION DE CONTRAT POUR SERVICE DE GRADEUR

Il est proposé par monsieur Pierre Auger, appuyé par monsieur Alain Groleau et résolu d'adjuger le contrat pour le service de gradeur pour l'année 2024 à l'entreprise FJH pour un montant de 170\$ de l'heure.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-05-348

AUTORISATION D'ACHAT FOYER EXTERIEUR

Il est proposé par monsieur Pierre Auger, appuyé par monsieur Pierre Lenoir et résolu d'autoriser l'achat d'un foyer octogonal de 36 pouces en acier inoxydable de l'entreprise ID Côté Enr. pour un montant de 2560 \$ avant taxes et livraison incluse.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-05-349

CRÉATION DU COMITÉ MADA

ATTENDU QUE la MRC a reçu une réponse positive du ministère de la Santé et des Services sociaux, le 28 mars 2024, dans son projet de renouveler sa politique MADA et d'adopter un nouveau plan d'action triennal;

ATTENDU QUE 16 municipalités dont la municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick fait partie de la démarche collective;

ATTENDU QUE la démarche MADA sera sous la coordination des agents(es) de développement des communautés de la MRC d'Arthabaska;

ATTENDU QUE l'obligation de mettre sur pied un comité local MADA dans chacune des municipalités;

ATTENDU QUE madame Brigitte Nadeau, conseillère a été nommé personne responsable du dossier aîné;

ATTENDU QUE le comité local MADA de Saint-Rémi-de-Tingwick a pour mandat principal d'élaborer la politique MADA et le plan d'action qui en découle;

ATTENDU QUE toute dépense reliée à la démarche MADA sera remboursée par la MRC sous présentation des factures, et ce, pour un montant maximum de 3 500\$;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Pierre Auger, appuyée par monsieur Marco Couture, il est résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick crée un comité local MADA dans le cadre du renouvellement de sa politique MADA;

QUE ce comité est sous la coordination d'un des deux agents(es) de développement des communautés de la MRC;

QUE ce comité est composé des personnes suivantes : madame Brigitte Nadeau, madame Josyane Comtois, monsieur Pierre Lenoir en substitut de madame Brigitte Nadeau comme responsable du dossier aîné, et madame Estelle Luneau.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-05-350

OFFRE DE SERVICE DE PHOTOGRAPHIE- FRR PROJET MUNICIPALITÉ COMMUNICATRICE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick a déposé un projet de municipalité communicatrice au Programme Fonds régions et ruralité (FRR);

CONSIDÉRANT QUE le projet comprend l'achat d'une banque de photos de la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick pour le site internet;

CONSIDÉRANT QU'une invitation à soumissionner a été demandée à deux fournisseurs;

CONSIDÉRANT QUE les résultats sont les suivants :

Fournisseurs	Prix avant taxes	Commentaires
Marika Allaire photographe	2 175.00\$	Prise de vue avec drone
Virage Multimédia	1856.25\$	Sans prise de vue avec drone

CONSIDÉRANT QUE la prise de vue avec drone est jugée importante pour l'apport des photos au site internet ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Auger, appuyé par madame Marie-Josée Roulx et résolu d'accepter la soumission de Marika Allaire photographe pour un montant de 2 175\$ pour 3 séances photos pour les saisons d'été, automne et hivers avec des prises de vue avec drone.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-05-351

ADHÉSION COPERNIC 2024-2025

Il est proposé par monsieur Pierre Auger, appuyé par monsieur Pierre Lenoir et résolu d'adhérer à l'organisme COPERNIC pour l'année 2024/2025 pour un montant de 25\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-05-352

DEMANDE D'AIDE FINANCIERE - AGRICULTRICE CENTRE-DU-QUEBEC

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Les agricultrices Centre-du-Québec offre une journée Sécurijour sur la sécurité et la prévention des accidents à la ferme et à la maison ;

CONSIDÉRANT QUE s'adresse à 113 enfants, dont tous les enfants d'âge primaire de la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire participer à un soutien financier à cette activité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Marco Couture, appuyé par monsieur Pierre Lenoir et résolu de participer comme partenaire de bronze avec une aide financière de 200\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Madame Marie-Josée Roulx déclare son conflit d'intérêt pour le point suivant, considérant qu'elle est la demanderesse de l'appui pour le projet d'aide au démarrage. Madame Roulx n'a pas participé aux délibérations sur le sujet et s'abstient de voter sur la résolution.

2024-05-353

DEMANDE D'APPUI POUR PROJET D'AIDE AU DEMARRAGE PRODUCTRICE D'ŒUFS

CONSIDÉRANT QUE madame Marie-Josée Roulx, citoyenne de Saint-Rémi-de-Tingwick, demande un appui pour qui est un projet d'aide au démarrage comme productrice d'œufs ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de démarrage de production d'œufs serait un atout précieux sur le territoire de la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil croient qu'il est primordial de soutenir la relève agricole et que l'expérience dans le secteur agricole de madame Marie-Josée Roulx contribuera au succès de son projet ;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de développement économique de Victoriaville soutient le projet et affirme qu'ils seront heureux d'accompagner madame Roulx et son entreprise pour favoriser le succès ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Brigitte Nadeau, appuyé par monsieur Marco Couture et résolu de soutenir et d'appuyer madame Marie-Josée Roulx dans son projet d'aide au démarrage de nouveau producteur d'œufs.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-05-354

FOURNISSEUR EXTERNE À LIVRET

Il est proposé par monsieur Pierre Lenoir, appuyé par madame Marie-Josée Roulx et résolu de louer un fournisseur externe à livret pour le pliage et le brochage du journal local pour une mensualité de 62\$ par mois pour un terme de 17 mois auprès de Mégaburo.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

DIVERS

- PLAN D'INTERVENTION VOIRIE 2024 – REPORTÉ
- Gouvernement de proximité : Monsieur Nolin, maire informe que lors de la prochaine séance du conseil, il y aura un point à l'ordre du jour concernant le manque de soutien de la part des ministères en cas de problèmes d'inondation.

DEUXIEME PÉRIODE DE QUESTIONS.

La période de questions a débuté à 20h 16 et s'est terminée à 20h29.

2024-05-355

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

Sur ce, les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par monsieur Pierre Lenoir, appuyé par monsieur Alain Groleau de lever de la séance à 20 h 29.

«Je, Mario Nolin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal».

En conséquence, il n'exercera pas son droit de véto.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Mario Nolin
Maire

Julie Paris
Directrice générale
Greffière-trésorière